

1. *Débitrice:* **Bornand Frères SNC**, 1450 **Ste-Croix**
2. *Remarques:* Par décision du 8 avril 2003, communiquée le même jour, le président du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois prolonge le sursis concordataire de la société Bornand Frères SNC, 1450 Ste-Croix d'une année, soit jusqu'au 10 mars 2004 et confirme l'effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre la requérante.

Tribunal d'arrondissement de la Broye  
1401 Yverdon-les-Bains

(00952434)